



Accident de travail du 22/07/2013

Par **fred04**, le **10/10/2013** à **11:54**

bonjour,
mon fils a eu un accident de travail le 22/07/13 et son contrat de travail se terminait le 31/07/2013 et avait signé un nouveau contrat de travail avec une autre entreprise au 1/08/2013 en contrat professionnalisation qui n'a pas été rompu.il est arrêté jusqu'à fin novembre 2013. comment va se passer son indemnisation journalière par la Sécurité Sociale? Je vous remercie d'avance de votre réponse car les conseillers de la sécu sont très vagues dans leur explication.
avec toutes mes cordiales salutations
FRED04

Par **P.M.**, le **10/10/2013** à **16:41**

Bonjour,
Les Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale sur la base du salaire au moment de l'accident de travail lui seront versées tant qu'il est en arrêt de travail avant consolidation...